



## **Mouvement 2019**

# **Les exigences de l'intersyndicale**

**Communiqué intersyndical**

**CGT Educ'action – SNUipp-FSU – SUD Education Puy-de-Dôme**

Le 21 janvier 2019

La note de service n° 2018-133 du 7-11-2018, relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2019, s'inscrit « dans un contexte de sécurisation juridique des mouvements inter et intra départemental des enseignants du premier degré », dans la logique du décret n° 2018-303 du 25 avril 2018, introduisant « des critères de priorité de mutation de même niveau que les priorités légales prévues par l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 ».

Cette note de service est composée de trois parties. La dernière fixe les orientations nationales propres aux mouvements départementaux.

Après examen de ce texte et de ses annexes, l'intersyndicale CGT Educ'action, SNUipp-FSU et SUD Education Puy-de-Dôme refuse le projet ministériel concernant les mouvements intra-départementaux visant, entre autres :

- à valoriser des parcours professionnels supposés plus méritants que d'autres (années passées dans un poste à profil, prise en compte des diplômes...)
- à instaurer une seule phase de saisie de vœux avec un vœu géographique obligatoire, afin de réduire les charges de travail de l'administration et d'en diminuer potentiellement le nombre de postes.

- une seule CAPD avec la volonté d'en limiter les prérogatives avec une limitation possible des temps partiels

### **L'intersyndicale exige**

- le maintien de 4 phases de mouvements et donc le maintien de 3 saisies de vœux
- le maintien de toutes les CAPD
- la primauté de l'AGS comme facteur essentiel de calcul du barème en excluant tout élément relevant d'un quelconque mérite
- le maintien des bonifications acquises et instaurées à l'issue des négociations syndicales (éloignement du domicile, handicap...)
- aucun vœu géographique obligatoire dès la première phase du mouvement
- la primauté du barème dans l'attribution des postes, ce qui implique l'abandon des postes dits « à profil »